

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

Abonnement à la Feuille fédérale

Le prix de l'abonnement à la *Feuille fédérale* est de 36 francs par an, et de 20 francs pour six mois, y compris l'envoi franco de port, dans toute la Suisse. L'abonnement part du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet.

La *Feuille fédérale* contient: les délibérations du Conseil fédéral qui peuvent être livrées à la publicité; les messages et les rapports du Conseil fédéral à l'Assemblée fédérale, y compris les projets de lois et d'arrêtés fédéraux; les circulaires du Conseil fédéral; les publications des départements et d'autres administrations de la Confédération, entre autres les tableaux mensuels des recettes des douanes et du rendement des droits de timbre fédéraux, les avis relatifs aux hypothèques sur des chemins de fer, les mises au concours de places et de livraisons à faire à la Confédération; enfin, des avis émanant d'autorités fédérales.

La *Feuille fédérale* continuera à avoir comme annexes: les feuilles parues du *Recueil des lois fédérales* (lois et ordonnances fédérales, arrêtés fédéraux, règlements, traités conclus avec l'étranger, etc.); le résumé des délibérations de l'Assemblée fédérale et le Bulletin des places vacantes.

On peut s'abonner à la *Feuille fédérale* complète ou bien seulement au *Recueil des lois fédérales* ou au *Bulletin des places vacantes*, directement auprès de l'imprimerie (c. c. p. 30-145). Les anciens abonnés qui ne refuseront pas le numéro 1 seront considérés comme abonnés pour l'année nouvelle.

Le prix de l'abonnement au *Recueil des lois fédérales* seul est de 10 francs par an, ou de 6 francs pour une demi-année. L'abonnement part du 1^{er} janvier ou du 1^{er} juillet.

Le prix de l'abonnement au *Bulletin des places vacantes* seul est de 10 francs par an ou de 6 francs pour une demi-année.

On peut se procurer aussi, tant que la provision n'en est pas épuisée, le *Recueil des lois fédérales*, en en faisant la demande au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

Les réclamations relatives à l'expédition de la *Feuille fédérale* doivent être adressées, immédiatement, en première ligne, aux bureaux de poste; en seconde ligne, à l'*Imprimerie des Hoirs C.-J. Wyss S. A.*, 3001 Berne, et exceptionnellement au bureau des imprimés de la chancellerie fédérale.

L'office fédéral des assurances sociales publie un

Recueil de jurisprudence AVS/AI/APG

sous forme de fichier. Ce recueil indique la référence de tous les arrêts en matière d'assurance-vieillesse et survivants, d'assurance-invalidité et d'allocations aux militaires pour perte de gain publiés depuis 1948. Il compte actuellement 2066 cartes, ainsi que des fiches-vedettes avec cavaliers.

Le prix total de la première livraison (1948 à 1957) avec tous les suppléments jusqu'à fin 1966 est de 310 francs. Ceux qui ne désirent recevoir que les suppléments dès 1961 (avec toutes les cartes concernant l'AI) recevront les suppléments de 1961 jusqu'à fin 1966 pour le prix total de 147 fr. 15. Les commandes impliquent un abonnement aux suppléments qui paraissent tous les six mois; elles seront adressées à l'Office fédéral des assurances sociales, qui donnera en outre tous les renseignements demandés.

17151

Publication du département fédéral de justice et police:

La lutte contre le bruit en Suisse

(Rapport de la commission fédérale d'experts au Conseil fédéral)

En vente, au prix de 6 francs, à la centrale fédérale des imprimés et du matériel, 3003 Berne.

Contenu:

Rapport résumant l'ensemble des travaux

Rapports finals des 5 différentes sous-commissions:

Sous-commission 1: Questions médicales, acoustiques et techniques

Sous-commission 2: Véhicules automobiles, chemins de fer, bateaux, téléphériques

Sous-commission 3: Bruit de la navigation aérienne

Sous-commission 4: Bruit dans la construction et l'industrie, protection contre le bruit, etc.

Sous-commission 5: Questions juridiques.

Annexes: Ordonnance type pour la protection contre le bruit; Circulaire du Conseil fédéral sur la lutte contre le bruit, du 10 mai 1960; Directives du département fédéral de justice et police concernant la lutte contre le bruit dans la circulation routière.

Mises au concours de travaux, de fournitures et de places et autres avis

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1967
Année	
Anno	
Band	1
Volume	
Volume	
Heft	17
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	27.04.1967
Date	
Data	
Seite	839-840
Page	
Pagina	
Ref. No	10 098 439

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.